

Tournoi des graylons

(31 octobre et 01 novembre 2015)

REGLEMENT INTERNE

Article 1 : La compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre, Vincent Coeurdassier

Article 2 : la compétition se déroulera selon les règles et les recommandations édictée par la FFBA et le présent règlement

Article 3 : Toute réclamation devra être effectuée avant le début du match

Article 4 : Les phases préliminaires se déroulent en poules de 3 ou 4 joueurs, avec 1 sortant par poule de 3, et 2 sortants par poule de 4 en simple comme en double.

Article 5 : Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être éliminé, passé un délai de 10 minutes.

Article 6 : Les volants sont à la charge des joueurs, en plastique pour les non classés, ou en plumes pour les joueurs classés. En cas de litige, le volant retenu sera le volant en vente dans la salle. Un joueur non classé ne peut imposer à son adversaire de jouer avec des volants plumes si ce dernier ne le souhaite pas.

Article 7 : La durée d'échauffement est de 3 minutes à compter de l'annonce du match.

Article 8 : Les joueurs doivent se présenter sur le court en tenue de badminton classique : short (éventuellement jupe pour les filles) et T-shirt sobre. Pas de short long, ni de cycliste, ni de pantalon, ni de t-shirt d'un autre sport...

Article 9 : Les matches se disputent en 2 sets gagnants de 21 points

Article 10 : Tout volant touchant le plafond ou un élément suspendu au plafond sera à remettre, au service, dans la limite de 3 essais, et sera déclaré faute en match – sauf dans le cas de câbles ou de filins : dans ce cas le volant sera à remettre.

Tout volant touchant un élément des murs ou des tribunes sera dans tous les cas déclaré faute.

Article 10 : Le comité organisateur, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de modifier les poules ou les tableaux si le besoin s'en fait sentir.

Article 12 : La compétition se déroule en auto-arbitrage jusqu'aux finales.

Article 13 : Tout acte anti-sportif pourra occasionner une disqualification du joueur concerné.

Article 14 : Les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment, sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur, pour le bon déroulement du tournoi.

Article 15 : Le tournoi est ouvert à tous joueur(euses) ayant une licence fédérale pour la saison 2014-2015, et évoluant au moins en catégorie minimales 2.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre participation.

Bon tournoi !!!